Groupe « Oxygène » Tribune de l'opposition - Février 2022

Pressé par les attentes citoyenne de pouvoir mieux se déplacer, le maire avait promis des pistes cyclables. Il s'est donc attelé à cette tâche. Force est de constater qu'il n'est pas toujours bien inspiré. Loin s'en faut !
Lors du dernier conseil municipal, nous avons attiré son attention sur la dangerosité de sa nouvelle bande cyclable de la rue Saint-Lazare qui permet au cycliste de la remonter à contre sens.
Selon les préconisations du ministère de la transition écologique « en agglomération, la largeur recommandée est de 1,50 m [...] même pour le passage d'obstacles ponctuels ou sur de courtes distances, on ne descendra pas en dessous de 1,00 m ». Sachant que la largeur maximum d'un véhicule est de 2,55 m et que la chaussée se réduit à 2,98 m en certains endroits, difficile de croiser une voiture, impossible avec un camion. Et gare à la chute si vous serrez la bordure de trottoir qui est supérieure à 10 cm et donc susceptible d'être heurtée par une pédale en position basse ! Autre problème, pour prévenir les automobilistes, le panneau d'indication affectation de voies C24a est situé au croisement avec l'avenue des Bonhommes alors qu'il devrait se situer au minimum à la Grande Rue en début de tracé.
Le cycliste courageux qui aura remonté la rue Saint-Lazare arrivera au carrefour de la Grande Rue et devra se creuser les méninges. Plus rien indique la voie à suivre ! Peut-il continuer tout droit en passant devant la mairie pour rejoindre la piste de la rue de l'Abbé Breuil ? Prendre à droite dans la Grande Rue ? À gauche ? Mystère et boule de gomme ! Selon le maire la sécurité de toutes et tous est assurée...
Espérons-le !

C. Pelegrin, C. Muller et E. Legris

06 56 73 84 50